



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Commerce, de l'Artisanat  
et de la Consommation locale

COMMISSION ELECTORALE CONSULAIRE

## COMMUNIQUE

Le Président de la Commission Electorale Consulaire (CEC) porte à la connaissance des opérateurs économiques que les listes provisoires des inscrits pour les élections consulaires sont affichées au ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale (MCACL), au siège de la chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo), au siège des représentations régionales de la CCI-Togo et dans les bureaux des chefs-lieux de Préfecture.

Ces listes sont également publiées dans le quotidien national Togo-presse et sur le site internet de la chambre de commerce et d'industrie du Togo ([www.ccit.tg](http://www.ccit.tg)).

Les opérateurs économiques sont invités à consulter ces listes et faire des réclamations si nécessaire.

Les réclamations sont reçues au secrétariat de la CEC à la CCI-Togo à compter du mardi 02 avril 2024 pour une période de 7 jours.  
Contacts : 90964694/90152971

Fait à Lomé le 29/03/2024



KOMINTE Dindangue